

## COVID-19-Rappel : la sécurité et la santé de nos élèves et de notre personnel au cœur de nos priorités pour la réouverture des écoles

---

Shawinigan, le 12 mai 2020 — Chers parents, nous sommes très heureux d'accueillir vos enfants dans nos écoles depuis lundi. La santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel figurent au cœur de nos priorités. D'ailleurs, au cours des deux dernières semaines, nous avons déployé des efforts extraordinaires afin d'assurer à tous, un retour en classe sécuritaire.

Poursuivant sur cette lancée, nous souhaitons vous partager des consignes respectant les recommandations de la Santé publique, de même que celles de la [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#) (CNESST) qui sont appliquées avec rigueur et pour lesquelles nous requérons votre compréhension et votre collaboration.

### Un élève ou un membre du personnel présentant des symptômes doit demeurer à la maison

- La fréquentation du milieu scolaire et le transport scolaire sont interdits à tout élève ou membre du personnel de l'école présentant au moins un des symptômes suivants ([selon la direction régionale de Santé publique](#)) :
  - Fièvre, toux récente ou augmentation de toux chronique, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût.
- Ou au moins deux des trois symptômes suivants :
  - Mal de gorge, diarrhée, malaises généraux (ex. : douleurs musculaires ou mal de tête ou fatigue importante ou perte d'appétit).
- Si votre enfant est symptomatique, nous vous conseillons de téléphoner au 1 877 644-4545.
- Si un membre de la famille d'un élève présente des symptômes ou est déjà placé en isolement en raison de la COVID-19, l'accès au milieu scolaire sera refusé à ce dernier.

### Protocole qui sera appliqué si un enfant présente des symptômes à l'école

- L'élève présentant des symptômes sera isolé dans une pièce prévue à cet effet et devra porter un masque de procédure.
- Un seul membre du personnel, équipé des protections nécessaires, s'occupera de l'élève présentant des symptômes le temps que son parent vienne le chercher. Le numéro d'urgence que nous avons dans la fiche de l'élève sera utilisé et le parent devra nous répondre sans délai.
- Les objets personnels de l'élève qui a des symptômes seront remis aux parents dans un sac de plastique.
- Une fois que l'élève présentant des symptômes aura quitté, la pièce, les surfaces et les objets touchés par l'élève seront désinfectés.
- Les parents de l'élève devront composer sans délai le 1 877 644-4545.

### Mesures pour favoriser une distanciation physique

- Des mesures sont en place pour favoriser une distanciation physique de deux mètres entre les personnes et limiter la durée des contacts rapprochés avec les élèves. Par exemple, des marquages au sol, une distance de deux mètres entre les pupitres en classe est respectée, etc.
- Le ratio maximal de 15 élèves par local prescrit par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est respecté. Pour les élèves du préscolaire, nous visons, si possible, un ratio maximal de 10 élèves afin d'assurer une meilleure vigie sur les mesures de sécurité.
- L'accès aux établissements scolaires est réservé au personnel et aux élèves seulement.
- Les aires communes non essentielles sont fermées.
- Les horaires, pendant la journée, sont ajustés pour minimiser les déplacements et les regroupements en même temps. L'accès à la cour de récréation se fait en sous-groupes et de manière contrôlée.
- La prise des repas des élèves s'effectue dans les classes, pour éviter les déplacements dans l'école. Pour limiter la propagation, aucun micro-ondes ou réfrigérateur ne peuvent être utilisés. Les repas doivent donc être froids ou dans un thermos et les boîtes à lunch pourvues de blocs réfrigérants si nécessaires.
- Les mêmes élèves sont gardés dans le même groupe, dans les mêmes locaux, au même pupitre, sauf de rares exceptions.
- Le personnel en contact principalement avec des élèves du préscolaire et des élèves handicapés porteront un masque, une protection oculaire et des gants en tout temps, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de deux mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique.
- Dans la cour d'école, des zones de jeu sont spécifiquement réservées aux différents groupes, de manière à empêcher les contacts entre les élèves de ces groupes.
- Des modifications aux horaires des récréations et des intervalles de battement entre les périodes permettant de minimiser les contacts entre élèves sont prévues.
- Une attention particulière est portée aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée des vestiaires, sortie vers la cour, escaliers, etc.) pour éviter que des files de personnes rapprochées ne s'y créent.

### Des mesures sont aussi appliquées au transport scolaire

- Un élève par banc et un espace d'un banc entre chaque élève sont respectés. La seule exception est pour les membres d'une fratrie qui pourraient partager le même banc.
- La commission scolaire s'est assurée auprès de ses transporteurs que les autobus scolaires respectent les recommandations de la CNESST.

### Mesures d'hygiène et de désinfection

- Tous les membres du personnel et les élèves doivent appliquer une bonne hygiène des mains et l'étiquette respiratoire. Par exemple, le lavage fréquent des mains à l'eau tiède pendant 20 secondes est prévu aux horaires, tous doivent tousser ou éternuer dans leur coude, jeter leur mouchoir à la poubelle tout de suite après utilisation.
- Les tables, les chaises, les locaux, les installations sanitaires et tout autre endroit ou matériel pertinent sont désinfectés au moins une fois par jour selon la fréquentation des lieux.
- Un concierge est présent dans toutes les écoles de 7 h à 18 h et s'assure d'une désinfection fréquente des surfaces communes (rampes d'escalier, poignées de porte, lavabos, salles de toilettes, etc.)
- Chaque local où il y aura présence d'élèves est muni d'un vaporisateur et d'un linge pour désinfecter rapidement un objet ou une surface en cas de besoin.

### Faisons équipe pour la santé de nos élèves et de notre personnel

Il est impératif que tous les élèves respectent également ces consignes. Toute opposition au respect des consignes pourrait entraîner un retrait de l'élève de l'école, car notre devoir est de protéger la santé de tous. Les actions mettant à risque la santé des autres élèves et du personnel ne seront pas tolérées.

Nous souhaitons que cette correspondance vous rassure sur le sérieux que nous accordons à la démarche de réouverture de nos écoles en période de pandémie. Nous sommes persuadés que si tous respectent les consignes, nos milieux seront sécuritaires pour les élèves et pour le personnel.

Bien entendu, ces mesures changent en bonne partie l'école telle que nous l'avons connue. Autant le personnel que les élèves devront s'ajuster, s'adapter. Soyez assurés, nous déploierons tous les efforts nécessaires, afin que cette transition dans le contexte que nous vivons se déroule dans l'harmonie.

Merci à l'avance de votre collaboration,



---

Denis Lemaire  
Directeur général  
Commission scolaire de l'Énergie